# L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No 91, RUE DE CHARTRES.

## CONDITIONS.

D'ABONNEMENT par an, pour la feuille, payables d'avance [illegible] piastres pour la feuille destinée pour le [illegible] et pour trois mois. [illegible] Aucun abonnement ne sera discontinué tant que les arrérages ne seront pas payés. [illegible]

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce ordinairement être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les artisans, négocians (excepté marchands en détail, etc.), les Banques, les Compagnies d'Assurances et autres Institutions publiques et les agences pour navires, bateaux et barques à vapeur, [illegible] de commerce faisant la commission. Ces abonnemens se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des abonnés se limite aux avis en fait à leur propre compte et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles qui appellent l'attention du public à des ventes d'immeubles, [illegible] les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfices, &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalle seront payées par chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle seront [illegible] payeront le double du prix des annonces ordinaires d'avance.

LES ANNONCES qui occupent de la ligne ordinaire des affaires du bureau [illegible] ventes à l'encan, par autorité de justice, ventes de plusieurs lots et plantations, [illegible] seront soumises séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'en ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES THÉATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, [illegible] insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison les théâtres paieront $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et les annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

POUR LOUISVILLE et les ports intermédiaires.—Le steamer GREY EAGLE, capitaine [illegible], partira mardi 18 mai, à 10 heures A. M. Le fret [illegible] déposé au bureau des soussignés ou l'on [illegible] à bord.
LAYET & AMELUNG, 111 Tchoupitoulas.

A LOUER—Le bon marché bateau à vapeur TECHE, d'une disposition favorable à la navigation de la côte ou du lac. Ce bateau est en parfait état et en outre [illegible] de tout ce qui peut être nécessaire à bord. Pour les conditions, s'adresser à
HENRY TETE, 13, rue Conti.

POUR ST. LOUIS, ALTON & LES PORTS INTERMÉDIAIRES.
Le steamer UNITED STATES, capt. Freleigh, est prêt à recevoir du fret et partira pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face de la rue de la Douane, ou à
BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

PAQUEBOT RÉGULIER POUR MANDEVILLE, LEWIS URO & COVINGTON—Le steamer fin marcheur WALKER, capitaine J. A. Bonneval, ayant été entièrement réparé, partira pour les ports ci-dessus, tous les mardis et jeudis après l'arrivée des chars de 8 heures et effectuera son retour tous les mercredis et vendredis. Il quittera aussi le rail road tous les samedis pour revenir le dimanche après-midi.
Le steamer Walker remontera la rivière jusqu'à Covington. Il a de superbes emménagements et peut offrir tous les agréments possibles.
Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord.

PAQUEBOT DE BAYOU SARAH ET PORT HUDSON.
[Nouvel arrangement.]
Le steamer PERSIAN, capitaine Jesse Hart, partira tous les lundis de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis matin à 10 heures, et à son retour il quittera Bayou Sara [illegible]. Pour fret ou passage s'adresser à
BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier
27 avril ou à STETSON & AVERY

Paquebot hebdomadaire entre la Nelle-Orléans et Mobile.
Le steamer ECHO, capitaine H. Little, ayant été réparé à neuf, reprendra ses voyages réguliers vers le 20 m. partant de la Nouvelle-Orléans tous les samedis à 6 heures P. M. pour la Baie St. Louis, Passe Christian, Mississippi City et Biloxi, et reviendra le dimanche, touchant aux ports ci-dessus et arrivera au Rail Road le lundi à 6 heures.
Il partira de la Nouvelle-Orléans pour la Mobile tous les mardis à 6 heures P. M. touchera aux endroits ci-dessus désignés et arrivera à la Mobile le mercredi à 6 heures, P. M.
Il repartira de la Mobile pour la Nouvelle-Orléans, le vendredi à 6 heures A. M. touchera aux endroits ci-dessus et arrivera à la Nouvelle-Orléans, le samedi à 6 heures du matin.
Le 20 mai, l'Echo fera un voyage par semaine à la Mobile partira d'ici le samedi soir 24 courant, à 6 heures, pour son premier voyage. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
GINN & DUNN, 54, Nlle. Levée.

POUR LAFOURCHE, et tous les ports intermédiaires.—Le fin marcheur GENL. HARRISON, capitaine Batchelder, navigera comme paquebot régulier pendant toute la saison entre cette place et les ports ci-dessus mentionnés, laissant la Nouvelle-Orléans tous les Dimanches à 10 heures a. m. et Donaldsonville tous les Jeudis à 7 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
HENRY TETE, 13, rue Conti.

BATEAU DE LA MALLE DES ÉTATS-UNIS.—Le steamer ROB. FULTON, pour BAYOU SARAH, capitaine J. Kinney, partira de cette ville chaque mardi et samedi à 10 heures A. M. et de Bayou Sarah, les lundi et vendredi, à 6 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

POUR ATTAKAPAS et les ports intermédiaires.—Le steamer neuf et tirant peu d'eau ZEPHYR, capitaine J. F. Smith, fera les voyages comme packet régulier, pour les ports ci-dessus pendant la saison. Il partira de la Nouvelle-Orléans tous les [illegible] à 8 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
A. H. VERRET, 6, Nlle. Levée.

## CABOTAGE.

POUR NEW-YORK—Le brick fin voilier MARY COLE, capitaine Hicks, à les trois quarts de sa cargaison engagée et partira comme ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à
JOHN ALEXANDER, 15, Canal.

POUR NEW-YORK.
Ligne de New-York et de la Louisiane.
Le paquebot YAZOO, capt. S. J. H. Trask, partira pour ce port. Pour fret ou passage s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à
JAMES E. WOODRUFF, 52, rue du Camp.

POUR NEW-YORK.
Le brick ALLEGHANY, capt. Comely, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face des magasins ou à
ALEXANDER & DOUGLASS, 15, rue du Canal.

POUR PHILADELPHIE—Premier navire—Devant partir positivement Mercredi soir, le 14 courant—Le paquebot fin voilier COMMERCE, capitaine Latham, a presque toute sa cargaison engagée et partira positivement comme ci-dessus. Pour fret de 100 balles de coton ou l'équivalent, s'adresser à bord en face du Bal des Mousses, ou à
N. F. COMLY, No. 87, rue du Camp, ou à
J. ALBERT, 20, rue St. Louis.

POUR PHILADELPHIE.—Ligne de Hands—La barque paquebot JOSÉPHINE, capitaine Johnson, partira pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à
JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane.

POUR BOSTON.
Le brick fin voilier GAZELLE, capitaine Glover, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 500 barils ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
C. BEDFORD & BECK,

POUR BOSTON—Le navire classe A 1 JOHN HOLLAND, capitaine Snow, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp

POUR BOSTON—Le brick FAVORITE, capt. Wilson, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à
THAYER & CUSHING, 30, rue Gravier.

Ligne de paquebots de la Nouvelle Orléans et de Baltimore—Le 21 courant.
Le paquebot TIPPECANOE, capt. Adams, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à
O. BEDFORD & BECK, 21, Douane.

POUR SAVANNAH—La goëlette CHOCTAW, capitaine Norton, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée et allant à bord, partira dans peu de jours. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à
J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp.

## ANTILLES, MEXIQUE, &c

POUR MATAGORDA, Port Lavacca et Linville Texas. La Goëlette fine voilière BOSTON PACKET, capitaine Frederic Arnot, ayant une partie de sa cargaison engagée, et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
WM HENRY FULLER, 44, rue Poydras.

POUR LA HAVANE.
La goëlette VIRGINIA ANTOINETTE, capt. Paul, partira pour ce port. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à
R. GRONING & Co.

POUR LA MOBILE, par la voie du Bassin au lac. La goëlette fine voilière HORNET, capitaine Pierce, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu de jours. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à
J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp.

## PORTS D'EUROPE.

POUR LIVERPOOL.
Le navire fin voilier WOODSIDE, capt. Welsh, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 800 balles ou l'équivalent, s'adresser à bord ou à
J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts UNITED STATES, capitaine Swanton, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp.

POUR BARCELONE—La polacre Espagnole PRUDENTE, capt. Mallet, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de 150 balles de coton, s'adresser à
CUCULLU, LAPEYRE & Co., 28, rue de la Vieille Levée.

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts OCEAN, capitaine Willard, ayant une partie de sa cargaison engagée, a besoin de 400 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la Presse [illegible] ou à
J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp

## A VENDRE OU A FRÉTER

A VENDRE ou à fréter—Le brick américain SAM HOUSTON, s'adresser à
ALEXANDER GOW, 29 rue Bienville.

A FRÉTER—Le trois mâts RUSSIA, s'adresser à
A. S. BARKER, 69 1/2 rue de la Commune.

ON demande un navire du port d'environ 2500 barils pour aller dans la Méditerranée. S'adresser à
JOHN ALEXANDER, 15, rue du Canal.

A LOUER—Une petite Maison, située à l'encoignure des rues Commune et [illegible]. S'adresser à
WM. DINN, 11, Commune encoignure Tchoupitoulas.

DROGUES et médicaments.—Le soussigné reçoit constamment d'Europe et des villes du Nord des drogues et médicaments de premier choix. Les familles, les habitans et autres pourront s'approvisionner chez lui à des prix modérés. Prescriptions soigneusement préparées [illegible] les prescriptions des médecins.
J. ROSSI, Ville de Lafayette

GEO. W. SMITH, CHIRURGIEN-DENTISTE, de Philadelphie.
ÉTANT de retour du Nord est logé à l'encoignure des rues Carondelet et Poydras, où il sera heureux de donner aux personnes qui voudront le consulter.
Références à la Nouvelle-Orléans.

| | |
|---|---|
| Jacob Wilson. | Dr. Barnes, |
| Cuthbert Bullitt. | Dr. E. J. Coxe, |
| T. Allen Clark & Co, | Henry L. Bennet, |
| Henry Lockett, | Wm. Phelps, |
| Dr. Luzenberg, | Cook & Macpherson, |
| Dr. Duncan, | John P. Nisbet. |

PANACÉE DES INDIENS.

POUR la guérison des écrouelles, cancers, maladies vénériennes, ulcères, maux de gorge, rhumatismes, goutte, sciatique, ulcès, fistules, du scorbut, des hémorroïdes, ophtalmies chroniques, érysipèles, maladies de peau, cancers et migraines, douleurs d'estomac, dyspepsie, maladie du foie, inflammations chroniques, débilités générales, et vices de la circulation du sang.

Cette panacée est singulièrement efficace pour renouveler le tempérament que de mauvais traitements ont détruit. En termes généraux on la recommande pour toutes les maladies qui proviennent des impuretés du sang ou les vices des humeurs.

Le propriétaire de ce remède l'a composé après un long séjour parmi les indiens, et a mis le plus grand soin dans le choix des matières qui le composent. Il l'offre au public avec la conscience de son efficacité et la certitude de pouvoir guérir les diverses maladies chroniques auxquelles on peut l'appliquer.

Ce remède n'est pas un de ceux qui peuvent être bons ou mauvais, ainsi que le plus grand nombre de ceux dont on se sert en médecine; au plus grande qualité est de pouvoir guérir le malade à toute extrémité là où tout autre remède a manqué.

La panacée a été trouvée très utile dans un grand nombre de maladies, qu'il est difficile de spécifier. On s'en est servi très-souvent avec succès pour purifier le sang à l'approche du printemps. Les malades d'une constitution faible s'en sont toujours trouvé bien, et toutes les fois qu'un malade sera mis à un régime sévère, il trouvera que la panacée prise à la dose ordinaire produira sur lui un effet aussi prompt que salutaire.

Le certificat suivant pris au hasard parmi des milliers que l'on pourrait produire démontrera quels sont les effets de la panacée indienne et prouvera sa supériorité incontestable sur les remèdes du même nature.

*Cas d'ulcères au gosier et au nez.*

Charleston, 20 janvier 1832.

Je certifie avoir été sujet pendant plusieurs années à une maladie scrofuleuse pour laquelle j'ai été traité par plusieurs médecins éminents, à Philadelphie et à Charleston, sans aucun succès; quelques bouteilles de la panacée de Swaim que je pris ensuite ne me produisirent aucun effet. Pendant l'hiver dernier, ces humeurs se changèrent en ulcères qui se portèrent à la gorge, et le mal fit un peu de temps tels progrès que je pouvais à peine prendre assez d'aliments pour vivre. Je restai quelques jours dans cette situation, menacé de mourir d'inanition, lorsque je m'avisai de recourir à la panacée indienne dont je me trouvai bien au bout de 24 heures. Ma guérison marcha si rapidement que quatre semaines après j'étais parfaitement guéri.
Signé ANDREW COZIER, King street.

Vendu en gros et en détail à New York, par A. B. et D. Sands, droguistes nos. 79 et 100 rue Fulton, et à la Nouvelle Orléans chez Sickles & Co. 40 rue du Canal.
Prix.....$2 10 fev

A LOUER présentement. Le grand magasin à trois étages, situé rue Bienville, entre Royale et Bourbon. S'adresser à
R. BRUGIER, 9 rue St. Louis

MANDEVILLE.
A LOUER présentement une maison agréablement située et convenable à une grande famille, elle se compose de plusieurs appartements, cour et jardin. Cette maison se trouve tout près du lac Pontchartrain—Pour plus amples informations, s'adresser à Mr. R. Petit rue St-Philippe entre les rues Tremé et Marais ou sur les lieux à
Mr. COQUILLON. 2 avril

HOTEL BROADWAY.—CINCINNATI.
LE vaste établissement bien connu, situé près du débarcadère des bateaux à vapeur et du bureau général des voitures, ayant été récemment repeint, [illegible] et amélioré dans le genre le plus élégant, est actuellement dans un état à recevoir convenablement les visiteurs. La chambre de lecture est pourvue de tous les principaux journaux de l'Union. Les salles de bains sont proprement arrangées. Les écuries sont vastes et bien dirigées. Le soussigné, reconnaissant de l'encouragement qu'il a précédemment reçu, assure qu'il n'épargnera ni soins ni dépenses pour se rendre digne de l'encouragement des voyageurs.
JOSEPH H. CROMWELL.

A LOUER—Le magasin No. 79, rue des Magasins, entre celles Poydras et Natchez; livrable de suite. S'adresser à
F. DE LIZARDI & Co.

A LOUER une maison à quatre appartements avec galerie et cabinets devant et derrière, une grande cour, écurie et remise, rue du Canal, entre Tremé et Marais, s'adresser à
B. & A. SOULIE, rue Bienville, no. 25, au premier.

AUX DAMES LOUISIANAISES,
Rue de Chartres No. 33, encoignure Douane.
MME. JONC, a l'honneur de prévenir les Dames de la ville et le public en général, qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France, un grand assortiment de chapeaux, capotes pour Dames et enfans, des jolis bolivards en [illegible] mousseline satinée pour robes, jaconas, châles [illegible], broderies, rubans, lingerie et un grand choix de modes du printemps, laine allemande, à tapisserie, soie floche, canevas, dessins échantillonnés et tout ce qui concerne la broderie, le tout à des prix très modérés. 24 mars

AVIS—Théodore, Coiffeur, rue de Chartres, no. 150, vis à vis l'Hôtel d'Orléans, a l'honneur d'offrir aux amateurs de nouveauté, une variété complète d'articles de printemps, tels que, cravattes, petits cols, gants fil d'Écosse, foulards blancs, bretelles blanches, chaussettes en fil écru, &c. &c. aussi un grand assortiment de perruques pour hommes et pour dames, toupets, bandeaux lisses et frisés, nouvelle bourse de la saison; ainsi que de jolies nattes. Le tout fraîchement et élégamment confectionnés d'après les dernières modes de Paris.

On trouvera constamment dans son magasin, de bonnes parfumeries fines, des brosses en tout genre, peignes d'écaille et autres nécessaires riches, rasoirs garantis bons, savons, et toute sorte articles de toilette, tout ce qui concerne la tabletterie en général. Un vaste salon, (bien tenu,) pour la coupe des cheveux et la barbe, ainsi qu'un nouveau salon pour la coiffure des dames.

Un jeune homme coiffeur et barbier trouverait aujourd'hui même de l'emploi chez le susdit. 14 av.

I. ROSSI,
PHARMACIEN ET DROGUISTE,
VILLE DE LAFAYETTE,
Rue de la Levée près du Ferry,
A reçu une nouvelle addition de drogues et médecines choisies et à vendre à des prix modérés.
Tamarin, casse, crème de Tartre, manne, séné, huile de palma christy, sel Jepsom, camphre, huile d'amandes douces, sel de nitre, nitre, eau de fleurs d'orange, gomme arabique, pâte d'orge, pâte à cautères, bandages, séringues, chlorure de Sodium, de Labarraque, Antiglaireux, Le Roy purgatif et vomitif, sirop antiphlogistique, orge, chamomille, pâte pectorale, capsules gélatineuses, sulfate de quinquine, eau de rose, têtes de pavots, pilules de santé, &c. Avec un assortiment des préparations chimiques de Pelletier. 6 avril

BRIQUES à feu, anglaises—De première qualité, à vendre par W. E. & R. MURPHY,
13 mars 132, Vieux Bassin et 137, Remparts

CHAUX, Briques, Sables, Bois de chauffage, &c—Constamment en vente, par le soussigné, au Bassin Carondelet.
2 oct CHS. GUESNARD.

CHARBON de Canuel et de Liverpool, à vendre en quantités au gré des acheteurs, par
W. E. & R. MURPHY,
27 nov 132, Vieux Bassin et 137, Remparts.

A VENDRE—UNE HABITATION au Bayou Bœuf, dans la paroisse St. Landry, à trois milles au-dessous de la ligne des Avoyelles, contenant 1250 arpents dont 240 sont défrichés, et le reste couvert de gros cyprès. Cette terre est bien située, est à l'abri des inondations et est d'une fertilité peu commune. On pense que chaque arpent peut être de suite cultivé. Les édifices qui s'y trouvent sont inférieurs à l'exception du moulin à coton, qui est neuf, fortement construit et d'une excellente qualité. Désirant retourner au Nord, je vendrai cette habitation à bas prix et à des termes raisonnables. Pour plus amples informations, s'adresser à MM. Adams & Whitall à la Nouvelle-Orléans, ou au soussigné aux Opelousas.
13 avril—2m T. A. COOKE.

SANGSUES—Quelques centaines de sangsues de première qualité, à vendre par I. ROSSI,
6 avril Ville de Lafayette.

A VENDRE par le soussigné, pour clore des consignations:
100 barriques vin rouge Montferrand, St. Estèphe et Pauillac;
45 barils vinaigre blanc;
22 demi-barriques vin rouge;
15 demi pipes et 30 quarts eau de vie Cognac;
1000 caisses vin St. Julien, Lafite, Gruau Larose, Haut Brion;
4 caisses ceps à l'huile.
2 av CHS. DUFOUR.

A VENDRE par le soussigné au débarquement du navire ELEONOR venant de Bordeaux.
1000 caisses de vin rouge.
24 av. CH. S. DUFOUR.

TRAITES sur la banque Royale de Liverpool, à vendre par le soussigné
27 av CHS. DUFOUR, 66 Camp.

SAUCISSONS de Lyon, jambons de Westphalie et de Cincinnati, fromage de Gruyère, langues fumées à vendre par VALLETON & Co.
29 avril Encoignure Royale et Douane

PORC, graisse, haricots—25 bar. le porc; 6 de graisse, 30 sacs haricots, en débarquement du steamer Prompttion, à vendre par 24 avril MERLE BEYLLE & Co.

RIDEAUX—3 caisses contenant 64 paires de rideaux de mousseline, de beaux dessins, 2 bombones esprit d'ammoniac, en débarquement de la barque Joséphine, à vendre par 24 avril MERLE BEYLLE & Co.

LE soussigné offre à vendre en débarquement du Cardinal de Cheverus de Bordeaux.
100 barriques vins rouge Montferrant.
BENJ. LACOSTE,
23 av 163, Royale, entre Conti et St. Louis.

JAMBONS—30 barils jambons de famille enveloppés supérieure, et 30 do do sans enveloppes à vendre par
28 av LAUVE BROTHERS, 26 V. Levée.

ARDOISES—Récemment reçu et à vendre des ardoises de toutes descriptions pour les toitures, par
LYALL & DAVIDSON,
22 avril 150 rue des Remparts.

ATTENDU—Un assortiment considérable de cuivre pour les toits journellement attendu de New-York, par
LYALL & DAVIDSON,
22 avril 150 rue des Remparts.

ON demande à acheter une goëlette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, du port d'environ 200 barils. S'adresser à ALEXANDER & DOUGLASS,
22 avril 15, rue du Canal.

A VENDRE par le soussigné—Quelques caisses papier à tapisser, franges en soie, cables de [illegible], le tout à très bas prix.
1 avril F. PERRET, 25, rue Toulouse

CHEMISES françaises—100 douzaines blanches; 150 do en couleur, à vendre par FRED. BONIS,
25 mars 170 Royale, entre les rues St. Pierre et Toulouse.

FARINE—500 barils farine superfine, en bon ordre, débarquant d'un chaland, à vendre par
CLYMER, BRITTON & SWIFT,
8 mai 48, Tchoupitoulas.

WHISKEY—50 barils whiskey rect. 5e, marque de Pallam, en débarquement d'un chaland, à vendre par
CLYMER, BRITTON & SWIFT,
8 mai 48, Tchoupitoulas.

GRAISSE—600 fréquins en magasin et à vendre par
CLYMER, BRITTON & SWIFT,
48, Tchoupitoulas.

JAMBONS DE MÉNAGE—Jambons glacés de Duffield, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
8 mai 48, Tchoupitoulas.

BEURRE et Langues de Bœuf à vendre par
CLYMER, BRITTON & SWIFT,
8 mai 48, Tchoupitoulas.

GENIÈVRE—45 barils genièvre américain, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
6 mai 48, Tchoupitoulas.

SUCRE—En pains, brisé et en poudre, venant de la raffinerie de Boston, constamment en vente par
H. A. NORCROSS,
6 mai 40, Gravier.

SAUMONS EN SAUMURES—Par quarts de barils, en magasin et à vendre par H. A. NORCROSS,
8 mai 40, Gravier.

FER DU TENNESSEE—Les soussignés ont actuellement en mains, en débarquement du bateau à vapeur RED ROVER, un complet assortiment de fers ronds, carrés, et fers à bouilloires, venant de l'établissement de Cumberland Iron Work Tennessee, qu'ils offrent à vendre au No. 19, Nouvelle-Levée.
19 mars. PRIESTLEY & BEIN.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Garonne, du Havre, des levites et paletots [illegible] noir; et par les derniers arrivages, un assortiment complet de coutils de couleur pour pantalons, chemises, cravates, &c. qu'il offre de gré à gré dans le magasin occupé ci-devant par Mr. Lecocq, [illegible] rue de Chartres, no. 45, à côté de MM. A. Payet & Co. LOUIS A. BARBARIN. 27 mars

VIN, FROMAGE—Offre à vendre en débarquement du [illegible] Highlander, de Bordeaux:
[illegible] demi-pipes eau-de-vie de Cognac, [illegible] 1810 et 1825, de la marque renommée de Lecocq,
[illegible] caisses vin rouge St. Julien et capsules colorées, et très belles étiquettes, nouveau modèle,
[illegible] caisses de 125 24 paniers prunes lar. choix 6 avril

PORC—40 barils porc mess à l'inspection et à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co.

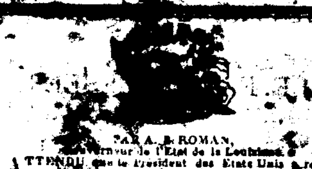

PAR A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'État de la Louisiane.

ATTENDU que le Président des États Unis a recommandé que le quatorzième jour du mois de mai soit observé comme un jour de recueillement et de prière, à l'occasion de la mort de WILLIAM HENRY HARRISON, ex-président des États Unis, j'ai jugé convenable d'inviter les citoyens de cet État d'observer le dit jour, ainsi que cela est recommandé, pour témoignage de la douleur qu'a inspirée la communauté, et du sentiment de douleur qu'a inspiré la calamité publique que la divine Providence a fait peser sur nous, par des services religieux et des cérémonies convenables pour la circonstance, après les différentes modes et dans les formes ordinaires des services religieux.

Donné sous ma main et le sceau de l'État dans la ville de la Nouvelle Orléans, ce septième jour de mai de l'an de notre seigneur mil huit cent quarante et un, et la soixante cinquième année de l'indépendance des États Unis.
A. B. ROMAN.

Par le gouverneur,
8 mai LEVI PEIRCE, secrétaire d'État.

LÉGION DE LA LOUISIANE.
Ordre du Jour No. 9.

LA Légion prendra les armes Vendredi prochain 14 du courant, et se réunira sur la Place d'Armes; la ligne devant se former à dix heures précises du matin, les chefs des différents corps devront passer leurs ordres en conséquence, afin d'assister à la cérémonie qui doit avoir lieu ce jour là comme un témoignage de respect à rendre à la mémoire de W. H. HARRISON, Ex-Président des États-Unis.

Le Major-Commandant le Bataillon d'Artillerie se conformera aux ordres spéciaux qu'il a déjà reçus du Brigadier-Général, Commandant la Légion, sur les devoirs qu'aura à remplir en cette circonstance l'arme qu'il commande.

Par ordre du Brigadier-Général, commandant la Légion de la Louisiane.
J. B. FORSTALL,
Aide-de-Camp.
Nouvelle-Orléans, le 10 mai 1841. 11 mai

QUARTIER GÉNÉRAL—1ère. Division.
MILICE DE LA LOUISIANE.
Nlle.-Orléans, 10 mai 1841.
ORDRE No. —

LES officiers commandant la Légion de la Louisiane, des bataillons de Washington et des Américains, etc., assembleront les troupes sous leur commandement au lieu ordinaire du rendez-vous, vendredi prochain, 14 du courant, à 9 heures et demie du matin, pour aller à 10 heures, prendre les positions qui leur sont assignées dans le programme de la procession funèbre en honneur du dernier Président des États-Unis, le Général WM. HENRY HARRISON.

Par ordre du Major-Général William De Buys.
JOHN LEWIS,
Inspecteur Général de la 1ère. Division.

N. B. Les officiers composant l'état-major du général ont ordre de se trouver à sa résidence, rue St. Louis, à neuf heures et demie, en uniforme complet et à cheval.
11 mai

BATAILLON D'ARTILLERIE.

SERVICE FUNÈBRE EN MÉMOIRE DE FEU W. H. HARRISON, EX-PRÉSIDENT DES É.-UNIS.

LE BATAILLON prendra les armes, Vendredi prochain 14 du courant, à 9 heures précises du matin, en grande tenue d'été. Réunion à l'Arsenal.
Messieurs les Officiers du Bataillon sont invités à se conformer aux sections 2, 3 et 4 de l'article 9 des Règlements.
Par ordre du Major.
AD. SCHREIBER,
11 mai Adjudant Major.

CAZADORES DE ORLEANS.
ATENCION !!!
La compañia se reunira el Viernes, 14 del corriente, á las ocho y media en punto de la mañana, con armamento completo, casaca de paño y pantalon blanco, para asistir á las ceremonias funebres del Ex Presidente de los Estados Unidos de America (Q. E. P. D!!!....) El Capitan recomienda la mayor asistencia y puntualidad á todos los miembros en general. La reunion en el parage acostumbrado.
Nueva Orleans 10 de Mayo de 1841.
De orden del Capitan.
FCO. A. GARCIA,
11 mayo Sargto.-primero

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.
Atencion.
La Compañia se reunira en el parage acostumbrado, el Viernes proximo, 14 del corriente, á las nueve en punto de la mañana, casaca de paño y pantalon blanco, y armamento completo; para asistir al servicio funebre, en memoria del Ex-Presidente W. H. HARRISON. Se recomienda la mayor puntualidad y aseo al cumplimiento de esta orden.
Dado por el Capitan.
GILLERMO MASAR,
Nueva Orleans, 11 de mayo 1841. Sargento 2lo.

ECLAIREURS D'ORLEANS—Attention !!
La compagnie prendra les armes vendredi prochain 14 du courant, pour assister au service funèbre qui aura lieu à la mémoire de l'ex président W. H. Harrison.
Rassemblement au lieu ordinaire place du Cirque, à 6 heures du matin, grand uniforme
Par ordre du capitaine Nas Gerilie.
P. A. AUBERT,
Sergent-major.

Note—Une assemblée de la compagnie pour un comité général aura lieu jeudi soir à la salle d'Armes à 7 heures. Mrs. les membres honoraires sont respectueusement invités à vouloir bien s'y trouver. 10 mai

GARDES D'ORLEANS, Attention.
École du Soldat.
Les membres de la Compagnie sont prévenus qu'à partir de ce jour, il y aura, le mercredi de chaque semaine de 7 à 8 heures du soir à la galerie de l'Hôtel de Ville, une école du soldat, qui sera alternativement présidée par un des officiers de la Compagnie.
Par ordre du capitaine Justin Durel.
ANTOINE DUBUC,
8 mai Sergent major.

ASSURANCES SUR LA VIE.
COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCÉAN.

LE manque d'une institution d'Assurances sur la vie, et les primes extravagantes que demandent les compagnies d'Europe et du Nord pour assurer la vie d'individus résidant à la Louisiane, ont déterminé la direction de cette compagnie à mettre en opération la clause de sa charte qui l'autorise à contracter des assurances sur la vie, à des primes qui pourront mettre chaque personne, jouissant d'un revenu annuel ordinaire, d'assurer à ceux qui dépendent d'elle une ressource en cas de mort.

L'échelle des primes adoptées par la compagnie est aussi conforme qu'il a été possible de la faire à celle des Compagnies de Londres, qui font des assurances sur la vie dans toute l'Angleterre; il n'y est fait aucune augmentation pour la différence des climats.

D'après cette échelle, une prime annuelle de vingt piastres, payée par une personne de 25 ans, assure le paiement de mille piastres à son ayant cause en cas de mort dans l'année; une prime annuelle de cent piastres assure une somme de cinq mille piastres, et ainsi de suite en proportion pour une somme plus forte.

La Compagnie signera des polices pour une période d'une à sept années, dont la prime sera payable par trimestre, par semestre, ou même par année.

Des renseignements plus étendus seront fournis au bureau de la Compagnie, No. 45, rue du Canal, à l'encoignure de la rue Gravier.
Par ordre de la Direction.
1 mars—6m CH. BRIGGS, secrétaire.

REÇU par les navires Caledonia et Manco du Havre, un assortiment de parfumerie, crème de Perse, huile, savons, crème d'amandes, opiat, eau de Cologne, essence de Provence, pour le mouchoir, Odontine Pelletier, brosserie, peignes, houppes, agrafes, bretelles, cols d'été, chapeaux de paille pour enfants, chemises coton de couleur et blanches, perruques, bandeaux, frisettes, nattes et autres postiches. Un grand assortiment d'autres marchandises, fournitures de coiffeurs. Le soussigné étant sur le point de partir pour faire ses achats en France, vendra ces articles au plus juste prix. T. MOREAU.
169 rue Royale encoignure St. Pierre, et 38 rue St. Charles en face l'hôtel Exchange. 8 mai

HABILLEMENS pour enfans—M. Vr. Dreux prévient ses connaissances qu'il offrira samedi prochain les articles suivans arrivés par le navire Caledonia, Brandor:
2 balles coutils dessins nouveaux,
1 do mérinos drap d'été.
Un bel assortiment d'habillemens d'été pour hommes et enfans, et divers autres articles pour être vendus en gros et en détail. Rue de Chartres No. 95, encoignure Conti.
21 avril

INSTRUMENT DE MUSIQUE A PRIX COUTANT.
T. E. BENOIT, encoignure Chartres et Jefferson, offre à vendre, d'ici au 20 courant, à prix coûtant: instruments de musique de tout genre, et musique de Lucie, de Lammermoor, Anne de Boulen, Zanetta, le Domino Noir, la Reine Jeanne, Loyse de Montfort, la Reine d'un Jour, le Perruquier de la Régence, et autres, qu'il vient de recevoir et qu'il offre à 25 pour cent de Remise. 6 mai

AUX capitaines et propriétaires de steamers—Bon bois de pin à $1 la corde.—Les soussignés livreront aux steamers du bois de pin de la meilleure qualité à $1 la corde.
W. & R. MURPHY,
No. 132, rue du vieux Bassin et 137, rue des Remparts.
21 avril

OSNABURGS—4 balles reçues par le Monument, à vendre par WM. PREHN,
7 mai 66, rue de la Douane

ARTICLES DE PÊCHE—Les soussignés ont reçu par les derniers arrivages un assortiment complet d'articles de tout genre pour la pêche qu'ils offrent à vendre.
HYDE & GOODRICH,
30 avril, 15, rue Chartres.

PLAQUES GALVANIQUES—Récemment reçu un assortiment des manufactures de Paris. Ces plaques sont d'un usage qui a généralement été adopté à Paris, dans ces cinq dernières années, pour les toits plats, et elles ont obtenu les plus grand succès, à vendre par
LYALL & DAVIDSON,
29 avril 150 rue des Remparts

CHEMISES—300 douzaines de chemises de coton avec le col et le devant en toile.—100 do. extra-fines—70 do. de toile reçues directement des manufacturiers et à vendre par L. A. LEVY Jr.,
29 av 30, rue de la Douane.

COTONNADES—3 caisses, 3/4 très-fortes, par le Yazoo à vendre par L. A. LEVY Jr.,
29 av 30, rue de la Douane.

MOUCHOIRS de Pongee—150 pièces imprimées, par le Yazoo, à vendre par L. A. LEVY Jr.,
29 av 30, rue de la Douane.

TOILE à Chemises blanchie—40 caisses 4/4 à vendre par L. A. LEVY Jr.,
29 av 30, rue de la Douane.

VIN de Champagne de la marque de Lambert et Co. 1re qualité, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co.
30 avril 26, rue Bienville

DEMI et Quart de pipes de pipes d'eau de-vie, quatrième preuve, de la marque de Pellevoisin aîné & Co. en débarquement et à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co.
30 avril 26, rue Bienville.

SUC de fruits assortis de J. Collin, à vendre par
BLANCHARD, EIMER & Co.
30 avril 26, rue Bienville.

CHANGEMENT DE MAGASIN—McNAIR & Co., ont transporté leur magasin d'encre et de commission dans la rue de Chartres No. 112. 4 mai

A VENDRE—La véritable Cachucha, dansée par Mlle. Fanny Elssler, publiée et à vendre par
CHARLES NICKS,
Magasin de musique, 72, rue Royale.

ON voudrait acheter une propriété ou deux petites, pour le comptant en ville ou dans un des faubourgs immédiats. S'adresser à B. & A. SOULIE,
25 Bienville, au premier.

COTON Spool, à vendre par WM. PREHN,
7 mai 66, rue de la Douane

CHANGE—Traites sur l'Angleterre, à vendre par
KOHN DARON & Co.

TABAC Espagnol pour tripes et capes, à vendre par
KOHN DARON & Co.

GRAISSE—114 barils et 180 barillets, à vendre par
CHAS. DOANE, 60, rue Poydras.

BEURRE—40 barillets beurre de Goshen, à vendre par
CHAS. DOANE, 60, rue Poydras.

TABAC—50 caisses tabac manufacturé, à vendre par
CHAS. DOANE, 60, rue Poydras.

CIDRE de Champagne—150 caisses à vendre par
CHAS. DOANE, 60, rue Poydras.

LETTRES de change sur New York, à vendre par
W. G. HEWES & Co.

PLATILLES et Britannias communes, à vendre par
WM. PREHN, 66, Douane.

FARINE—180 barils actuellement en débarquement et à vendre par CHS. DOANE.

LANGUES de BŒUF—4 demi barils, à vendre par
CHS. DOANE.

HUILE de Palmachrist—6 barils reçues et à vendre par
CHS. DOANE.

JAMBONS [illegible]
ADAMS, HARTWELL & Co.

PLUMES [illegible]
ABRAHAM TRIER, 34 Gravier.

INDIENNES françaises—Deux caisses des derniers dessins, pour le printemps, récemment reçues et à vendre par F. PERRET,
31 mars 25, rue Toulouse

GRAINES de [illegible] à vendre par
CONVERSE & Co. 16 N. Levée.

POIVRE, piment—50 sacs à vendre par
CONVERSE & Co. 30 N. Levée.

WHISKEY—50 barils whiskey rectifié à vendre par
GINN & DUNN, 54 N. Levée.

SEL—1300 sacs sel fin et gros à vendre à bas prix par
GINN & DUNN, 54 N. Levée.

PAPIER à enveloppes—3000 rames, à vendre par
WIGGIN & DAVENPORT, 26, Gravier.

CRANBERRIES 100 1/2 et 1/4 de barils, à vendre par
WIGGIN & DAVENPORT, 26, Gravier.

SAVON—100 caisses savon No. 1, à vendre par
WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier.

PORC—100 barils mess prime O et P O, à vendre par
WIGGIN & DAVENPORT, 26, Gravier.

GRAISSE—200 barillets et 10 bar la graisse, à vendre par
WIGGIN & DAVENPORT, 26, Gravier.

CLOUS—200 barils clous de Boston, à vendre par
WIGGIN & DAVENPORT, 26, Gravier.

SACS de pitre—150 balles, à vendre par
WIGGIN & DAVENPORT, 26, Gravier.

CORDES—20 rouleaux, à vendre par
CONVERSE & Co. 66, Nlle-Levée.

TOILE d'emballage, à vendre par
CONVERSE & Co. 66, Nlle-Levée.

SEL de qualité supérieure, à vendre par
CONVERSE & Co. 66, Nlle-Levée.

FOIN et [illegible] en magasin et à vendre par
CONVERSE & Co. 66, Nlle-Levée.

TRAITES sur Paris, à vendre par
31 mars F. PERRET.

CHOCOLAT—200 caisses sortes no. 1 à vendre par
THAYER & CUSHING, 30 Gravier.

HARICOTS—[illegible] barils récemment reçus et à vendre par
THAYER & CUSHING, 30 Gravier.

TRAITES sur Philadelphia, à vendre par
HENRY TETE, 13, Conti

PAPIER à Enveloppes—300 rames à vendre par
FROST & Co, 8, Douane.

LARD—100 boucauts jambons, plats-côtés, épaules, à vendre par J. VAIRIN & Co., 29 avril

JAMBONS ENVELOPPÉS—20 boucauts et 60 tierçons à vendre par J. VAIRIN & Co., 29 avril

GRAISSE—3000 barillets et 60 barils graisse en feuilles à vendre par J. VAIRIN & Co., 29 avril

PORC—500 barils mess M. O. P. O et à vendre par
J. VAIRIN & Co.

THE poudre à canon et impérial à vendre par
WIGGIN & DAVENPORT, 26 Gravier.

LAINE—Un petit lot à vendre par F. A. GIRAUD,
29 avril 16, rue Tchoupitoulas

JAMBONS plats côtés et épaules à vendre par
WIGGIN & DAVENPORT, 26 Gravier.

TÊTES de cochon et épaules—30 barils à vendre par
WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier.

CIDRE DE CHAMPAGNE—200 caisses à vendre par
CHS. DOANE, 60, rue Poydras.

THÉ—30 1/2 boîtes et 40 caisses à vendre par
CHS. DOANE, 60, rue Poydras.

PORC—600 barils porc mess et prime, à vendre par
MAUNSEL WHITE & Co.

CORDES—300 rouleaux cordes à vendre par
MAUNSEL WHITE & Co.

TOILE du Kentucky—300 pièces à vendre par
MAUNSEL WHITE & Co.

TRAITES sur Londres à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER.

CAFÉ—6 sacs café Havane, 300 do Laguyra, à vendre par R. GRONNING & Co.

LETTRE de change sur Boston, à 60 jours de vue, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT,
25, rue Gravier.

CHAUX—800 barriques chaux de pierres, de Thomaston, provenant du chargement de la goëlette Ostavia, à vendre par O. BEDFORD & BECK,
21, rue de la Douane.

SAVON, HUILE et chandelles—500 caisses savon de Boston No. 1 et 2; 3000 gallons huile d'hiver supérieure blanchie et non blanchie; 1000 gallons huile de Morue blanche. Un petit lot d'huile de baleine blanchie en barils; 350 caisses chandelles de blanc de baleine de Boston, New-Bedford et Nantucket; 100 caisses chandelles de suif, à vendre à des conditions libérales, s'adresser à
THAYER & CUSHING, 30, Gravier.

BRODEQUINS, Bottes, Souliers—62 caisses assortis, actuellement en débarquement du navire St. Louis, à vendre par FROST & Co.
6, rue de la Douane.

CHAPEAUX de Palmier—Un assortiment de beaux chapeaux, en débarquement, à vendre par
FROST & Co. 6, rue de la Douane

CHAPEAUX de Laine—20 caisses chapeaux blancs et noirs, à vendre par FROST & Co.
6, rue de la Douane.

TABAC—60 caisses tabac à chiquer, dit Cavendish, de diverses qualités et marques, à vendre par
FROST & Co. 6, rue de la Douane.

WHISKEY—15 barils whiskey, très fort, au dessus de l'épreuve, à vendre par GINN & DUNN,
54, Nouvelle Levée.

LETTRES de Change sur New York, à 60 jours de vue, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT,
25, Gravier

MAGASIN A LOUER—La maison d'entrepôt en briques et à étages située à l'encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas, sera louée à raison de 500 par mois jusqu'au ler. décembre prochain.
S'adresser à J. CHALARON,
1er. mai 106, rue Bienville.

MAIS—5000 boisseaux en débarquement d'un chaland, à vendre par A. TRIER,
7 mai 34, rue Gravier.

CHANGE sur Cincinnati à vue, à vendre par
ADAMS, HARTWELL & Co.,
36, Poydras.

EAU DE VIE de Cognac—15 demi pipes vieux Cognac de J. J. Dupuy, à vendre par
N. D. CHAMBERLIN,
75, rue des Magasins.

LIQUEURS du Pays—En magasin et à vendre par
N. D. CHAMBERLIN,
75, rue des Magasins.

ESPRIT de Térébenthine—40 barils en magasin et à vendre par N. D. CHAMBERLIN,
75, Magasins.

BRIQUES à feu—Récemment arrivé 12000 briques à feu d'Angleterre des meilleures qualités, à vendre par
LYALL & DAVIDSON,
6 mai 150, rue des Remparts, ou 161, rue du Camp.

ARDOISES pour toitures—12,000 ardoises de Bangor par le Sidney de Liverpool, à vendre en bateau par des acheteurs, par LYALL & DAVIDSON,
150, rue des Remparts, ou 161, rue du Camp
N. B.—On demande 4 ou 5 garçons aussi pour cordonnerie de longs gages. 6 mai

TOILE d'emballage d'Écosse—800 pièces en magasin et à vendre par ANDREWS & BROTHERS.
29 avril 66, rue du Camp

CAFÉ—100 sacs café vert de la Havane en débarquement du brick Empresario à vendre par
FRATS & HERNANDEZ,
1er mai 7, rue Toulouse

BOTTES & SOULIERS—300 caisses comprenant un assortiment général, reçues par les navires St Louis et Herculean, à vendre par A. F. DUNBAR & Co.
7 mai 19, rue de la Douane.

COUTEAUX pour plier le papier, en ivoire et perles, en grandes variétés, à vendre à la Librairie de
NORMAN, STEEL & Co.
7 mai 14, rue du Camp

BROSSES A DENTS—Superbes brosses anglaises de toutes qualités et prix, en grande variété, à vendre à la Librairie de NORMAN, STEEL & Co.
7 mai 14, rue du Camp.

LETTRES DE CHANGE sur Londres, à vendre par
HAGEDORN & CRAMER,
7 mai 64, Chartres.

CAFÉ DE RIO—3000 sacs en magasin et à vendre par
STETSON & AVERY,
7 mai 69, rue Gravier

CHAISSE—300 barrillets en magasin et à vendre par
STETSON & AVERY.

TOILE D'EMBALLAGE DU KENTUCKY—300 pièces à vendre par STETSON & AVERY,
69, rue Gravier.

EAU DE VIE de pêche—40 barils bonne eau de vie de pêche, à vendre par
GINN & DUNN, 54 N. Levée.

VIN de Champagne première qualité, de Lambert et Co à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 26 Bienville.

DEMI et quart de pipes d'eau de vie 4me. preuve de Pellevoisin aîné & Co en débarquement et à vendre par
BLANCHARD, EIMER & Co. 26 Bienville

SUC de fruits assortis de J. Colin de Nantes, à vendre par BLANCHARD, EIMER Co.
26 Bienville.

HUILE D'OLIVE—50 paniers huile d'olive, en magasin, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
73, rue Royale.

WHISKEY—300 barils whiskey de preuve élevée, et 150 do. do. en débarquement du chaland, à vendre par
LAYET & AMELUNG, 111, rue Tchoupitoulas.

LETTRES de Change sur Philadelphie, en sommes à la convenance des acheteurs, à vue et à 60 jours, à vendre par JAMES D. DENEGRE,
20 avril 16, rue de la Douane.

GRAISSE—50 fréquins graisse supérieure pour l'usage des familles, à vendre par
MAUNSEL WHITE & Co

3 CAISSES jambons de l'Alabama, pour l'usage des familles à vendre par
MAUNSEL WHITE & Co.

SUCRE de Boston raffiné 175 barils sucre en pains—30 do en poudre—40 do cassé à vendre par
N A NORCROSS & Co.
40, rue Gravier

SAUMONS—100 colis à vendre par
H. A. NORCROSS & Co.
40, rue Gravier

TOILES—300 paquets en débarquement du navire Sidney, du No. 12 à 20, à vendre par
PRIESTLEY & BEIN,
19, Nouvelle Levée

CAFÉ et sucre—100 sacs café vert prime de la Havane; 60 caisses sucre blanc de la Havane en magasin à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co.
28, Vieille Levée

TOILE D'EMBALLAGE et cordes du Kentucky, de qualité supérieure, à vendre par
WILLIAM G. HEWES & Co.
rue Natchez

BOTTES, souliers et brodequins—1600 caisses comprenant un assortiment général pour le commerce de la ville et de la campagne, à vendre à des conditions libérales par A. F. DUNBAR & Co.
19, rue de la Douane

A VENDRE par les soussignés au débarquement du navire Chateaubriand de Bordeaux.
50 caisses absynthe Suisse 1re qualité,
50 do Kirschwasser de la forêt noire.
1 do contenant 24 chapeaux de soie à la dernière mode.
1 do contenant 50 canons de chasse.
LOREILHE & VALETON, 9 Toulouse.

TRAITES SUR NEW-YORK à courts jours et 60 jours à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co.
26 rue Bienville.

TRAITES SUR PARIS, à vendre par
BLANCHARD, EIMER & Co.
26 rue Bienville

SARDINES à l'huile, en débarquement du navire Chateaubriand, venant de Bordeaux—19 caisses en 1-2, 3-4, et grandes boîtes, à vendre par FRED. BONIS,
166, rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse.

JACONATS Français, reçu par le Caledonia Brandor—2 caisses nouveaux dessins, à vendre par
FRED. BONIS,
166, rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse.

CHAPEAUX de paille d'Italie—1 caisse noirs pour dames à vendre par FRED. BONIS,
166, rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse.

CHEMISES Françaises—100 douz. mousseline en couleur 100 do blanches
A vendre par FRED. BONIS,
166, rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse.

BOIS DE CAMPECHE.—Onze tonneaux à vendre par
F. TIO,
56, rue Ste. Anne.

JUS de groseilles framboise—25 caisses à vendre par
VALETON & Co.
Encoignure Royale et Douane

ESPECES—Cinq mille piastres en espèces à vendre par
PETERS & MILLARD,
34, Vieille Levée

AIGUILLES DITES IMPERIALES—Les soussignés ont constamment en mains un assortiment de ces aiguilles [illegible], qu'ils offrent à vendre en gros et en détail. HYDE & GOODRICH,
15, rue de Chartres.

VERMICELLE en petits paniers de 10 à 12 liv. macaroni d'Italie en caisses et demi-caisses à vendre par
VALETON & Co.
Encoignure Royale et Douane

LA BANQUE DES CITOYENS tire sur New-York.
J. B. PERRAULT, Caissier.

VINS—18 quarts de pipes vin de Madère 4 1-2 do de do, en débarquement du navire Francfort, 25 barils vin de Malaga sec et doux; 20 do de Porto, en magasin et à vendre par CUCULLU LAPEYRE & Co. 28 V. Levée.

## VENTES DE SHERIF.

Charles Dewey, caissier de la Banque de l'État de la Caroline du Nord vs. James [illegible]—18,390 [illegible] Cour du District de la Nlle.-Orléans [illegible] No. 19,960.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias et un pluries writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier District judiciaire de l'État de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Royale et Chartres, mercredi 12 mai 1841, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Les dix lots de terre situés dans la Seconde Municipalité, dans cette ville, désignés par les Nos 7, 8, 9, 10, 11 et 12, sur un plan particulier dressé par Joseph Pilié, voyer de la Seconde Municipalité, le 22 Mai 1840, et mesurant (au pied américain) savoir:

Le lot No. 7, 92 pieds 2 pouces de face sur la rue des Magasins par 80 pieds de profondeur; et les lots Nos. 8 et 9, 21 pieds 4 pouces chacun de face sur la rue des Magasins par 80 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les lots Nos. 10, 11 et 12 étant dans la profondeur des lots ci-après désignés, mesurent chacun 21 pieds 5 pouces de face à la rue Fouché sur la profondeur suivante: le lot No. 10, 69 pieds 7 pouces et 7 lignes d'un côté et 68 pieds 6 pouces et 3 lignes de l'autre côté; le lot No. 11, 68 pieds 6 pouces et 3 lignes sur la ligne du No. 10, et 67 pieds 5 pouces sur la ligne du lot No. 12, et le No. 12, 67 pieds 5 pouces sur la ligne du lot No. 11, et 46 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne du côté de la rue Poydras, jusqu'à ce qu'elle touche la ligne du fond du lot No. 6, où elle ouvre de 10 pouces et a de plus une profondeur de 23 pieds, ensemble avec les bâtisses qui se trouvent sur les dits lots.

2o. La moitié indivise d'un lot de terre situé sur le nouveau Canal, désigné par le No. 331, et mesurant 25 pieds de face au débarcadère de Pensacola [*Pensacola landing*] la même largeur dans le fond sur une profondeur de 184 pieds sur la ligne du lot No. 332, et 196 pieds sur la ligne du lot No. 330, conformément à un plan dressé par J. Pilié, voyer de la Seconde Municipalité, daté le 27 mai 1840.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant
J. L. THIELEN, Shérif
8 av—4en30j de la Cour de District du 1er. dist.

Margaret McMaster vs. John Thomas Gram.

COUR DU DISTRICT—No 18[illegible]—En vertu d'un pluries writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'État de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, mercredi, 12 mai 1841, à midi,
La moitié indivise de deux lots de terre situés au faubourg Lacoste ou Annonciation, ou à partie dans les deux faubourgs susdits, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations dessus, désignés par le No. 6 sur un plan dressé par L. J. Pilié et Springbett, architectes, daté le 22 juin 1836, et copie est annexée à un acte passé pardevant David L. McKey, notaire public, le 5 octobre 1838; ledit lot no. 4 forme l'encoignure des rues Hévia et Magazin, et mesure 31 pieds 11 pouces et 3 lignes sur la rue des Magasins, par 127 pieds 10 pouces de profondeur et de face à la rue Robin.
Le no. deux joint le no. un, et mesure 32 pieds sur la rue des Magasins, par 1.7 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, le tout mesure ensemble les améliorations, et tous les droits, chemins, servitudes, privilèges et avantages y appartenant et pouvant y appartenir. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Cette criée étant la seconde et dernière, les dits lots seront définitivement adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant une obligation avec caution suffisante, portant intérêt à cinq pour cent par an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
J. L. THIELEN,
Shérif de la Cour de District du premier district.
26 av—4 en 16j

John Slidell vs Charles F. Zimpel.

COUR DE PAROISSE—No. 13,443. En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St Louis entre Chartres et Royale dans cette ville samedi le 2 mars courant à midi, les billets suivants saisis dans l'affaire ci-dessus:
Neuf billets tous datés de la Nouvelle-Orléans le 6 février 1837 et tirés endossés et payables comme il suit, savoir: trois tirés par James Grimshaw à l'ordre de P. L. Bione, endossés par le dit P. L. Bione, de la somme de $2,314 3 cts chacun payables à 1, 2 et 3 ans de date; deux tirés par H. T. Williams à l'ordre de A. F. Righton, et endossés par le dit A. F. Righton et aussi par Whitemore, Blair & co, de la somme de $4,966 6 1/2 cts chacun payables à un et deux ans de date; deux billets tirés par Seamen Field et à l'ordre de J. H. Field et endossés par ledit J. H. Field et aussi par Wm. H. Field de la somme de $3,944 34cts chacun payable à 2 et 3 ans de date; deux billets tirés par F. Johns & Co, à l'ordre de et endossés par Théodore Nicolet de la somme de $3,944 34cts chacun et payables à 2 et 3 ans de date.
Conditions—Comptant.
V. ALLAIN,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

VENTE PAR LE MARSHALL DES ÉTATS-UNIS.
L. Feuld et Feuld Oppenheim contre Samuel Hermann et Bon—Dans la Cour de Circuit des États-Unis, District Oriental de la Louisiane—No. 7[illegible]
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans le procès ci-dessus, j'ai saisi et j'exposerai en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St.-Louis, entre Chartres et Royale, lundi, le 7 juin 1841, à l'heure de midi
[illegible] de terre situé au faubourg Ste-Marie de cette ville dans la rue Gravier, dans l'îlet compris entre les rues Gravier, du Camp, Commune et des Magasins, mesurant soixante et quinze pieds pouces et six lignes sur la dite rue Gravier, quarante et six pieds, sept pouces sur la ligne de la rue du Magasin par une profondeur de [illegible], la dite portion de terre d'une autre propriété, cent vingt pieds deux pouces et deux lignes sur la rue du Camp qui la sépare d'un autre lot de terre appartenant à Samuel Hermann Senior, et vis-à-vis de la même ligne de droit pieds sur la rue [illegible] [illegible] propriété [illegible] Story, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus.
Conditions—Comptant.
MANDEVILLE MARIGNY.
Marshal des États Unis

## AVIS LÉGAUX.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans. Je certifie que le 21 avril 1841 jugement a été entré dans cette cour dans le procès de Étienne Barau contre Laure Dupré sa femme, dans les procès de la manière suivante, savoir:—No 13,835—Étienne Barau contre Laure Dupré sa femme. Il est ordonné, adjugé et décrété que jugement soit rendu en faveur dudit demandeur Étienne Barau contre la défenderesse Laure Dupré, sa femme; que séparation de biens et de corps soit prononcée entre les parties; que le demandeur ait la charge de ses deux enfants Alphonse et Cécile, et en outre que la défenderesse paie les frais.
Nlle.-Orléans, 26 avril 1841.
CHARLES MAURIAN, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 26 avril de l'année de notre seigneur mil huit cent-quarante-et-un et la soixante-cinquième année de l'indépendance des États-Unis.
(L. S.)
LOUIS R. COURTIN,
27 av—3 f, en 30 j. Député-greffier.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Je soussigné certifie que le 29 mars 1841, jugement a été entré dans cette Cour, dans le procès de Ann Amelia Evans, épouse de John Peter Auth contre son mari John Peter Auth, dans les paroles et de la manière suivante, savoir:—No. [illegible]—Ann Amelia Evans, épouse de John Peter Auth, contre son mari John Peter Auth—Décret—Il est ordonné, adjugé et décrété que jugement soit entré en faveur de la demanderesse, Ann Maria Evans contre la défendeur John Peter Auth son mari, que séparation de biens et de corps ait lieu entre les parties; que la demanderesse soit autorisée à prendre à soi sa fille Ellen Henriette Auth, et que le défendeur paie les frais du procès.
Nlle. Orléans, 9 avril 1841
Signé, CHARLES MAURIAN, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nlle. Orléans, ce 9e. jour de mai, de l'an de notre Seigneur, mil huit cent quarante et un et la soixante cinquième année de l'indépendance des États Unis.
11 mai LOUIS R. COURTIN, Greffier.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NLLE.-ORLEANS
Nouvelle-Orléans, le 25 mars 1841.
CETTE Banque tire sur Philadelphie, Baltimore, Louisville, Cincinnati et St. Louis.
26 mars GEO. O HALL, caissier.

ASSOCIATION CONSOLIDÉE.
Nlle. Orléans, 29 mars 1841.
CETTE Banque tire sur Paris, Londres et New York.
20 mars C. MILTENBERGER, caissier.

VINS DE MARSEILLE—700 barriques vin de Marseille, marques Bandol, Elysée Beau, Gros frères, en magasin et à vendre à des conditions avantageuses par
J. P. BONNET,
3, rue Royale.

RUBANS DE TAFFETAS NOIRS No. 6—800 pièces rubans taffetas No. 6 pour chapeaux d'hommes, à vendre par LORNE & FROIS,
21, rue Chartres.

HUILE de lin—15 barriques reçues par le Charles, de Londres, à vendre par Wm. PREHN,
66, rue de la Douane

TOILE d'emballage—De 44 à 44 pouces, de Dundee, à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par
WM. PREHN, 66, rue Douane

BIÈRE de Londres—10 barriques contenant 8 douzaines, à vendre par WM. PREHN,
66, rue de la Douane

TRAITES sur New York à 60 jours de vue, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER.

CAFÉ DE LA HAVANE—800 sacs en magasin et à vendre par ABRAHAM TRIER,
34, rue Gravier

TOILE CRETONNE—12 pièces pour draps de lit, à vendre par FRED. BONIS,
170 rue Royale entre les rues St-Pierre et Toulouse.

JUS DE GROSEILLE framboise pour sirops et Sorbets, 20 caisses récemment reçues à vendre par le soussigné.
B. POUVERIN,
Enc. Royale et Dumaine.

VIN ROUGE de Bordeaux en bouteilles à 10 bouteilles
On trouvera constamment au magasin de détail du soussigné du vin rouge de Bordeaux, 10 bouteilles pour $1, le même qu'il vend à $25 la barrique.
Enc. Royale et Dumaine.

TABAC à chiquer coupé fin, de la marque de Miller à vendre par BLASCO & SIMIDEL,
26, rue de la Commune

PRÉSERVATIFS DE LA VIE—Un assortiment de ces articles faits en gomme élastique, que l'on garantit parfaits, à vendre par MEAKINGS & KETCHAM,
Enc. V. Levée et Bienville.

CHEMISES—Venant d'arriver par le Yazoo, un grand assortiment et de chemises de toile et autre fine, confectionnées dans un bon genre. MEAKINGS & KETCHAM,
Enc. V. Levée et Bienville.

HABILLEMENTS D'ÉTÉ—Par le Yazoo, nous avons reçu de nouveaux envois de nos ateliers. Ces habillements sont dignes d'être vus. Nous prions tous les détaillans peuvent se pourvoir chez nous avec une réduction libérale. MEAKINGS & KETCHAM,
Enc. V. Levée et Bienville.

CHANGE—Une traite de change sur New York, à 60 jours de vue, pour $1000 à vendre par
WALTON & COCAYNE,
23 et 19 Nelle Levée.

BRODEQUINS—30 caisses brodequins renou. de forte numérés à vendre par L. A. LEVY Jr.,
30, rue de la Douane.

CONSTAMMENT en mains et à vendre, un assortiment de cigares supérieurs de la Havane, de tabac en balles, de la vuelta de Abajo, reçus par le brick Cuba.
S'adresser rue St. Louis, No. 81, en face de la Bourse de Louis. HAHOCHPOFER. 17 mars

VINS—20 caisses vins de Malaga doux.
A vendre par J. ROBERT & Co.,
3, rue des Magasins.

PEAUX DE CHEVREAUX—10 balles en magasin et à vendre par JAS. E. WOODRUFF,
52, rue du Camp.

BŒUF MESS—10 barils, de qualité supérieure, à vendre par JAS. E. WOODRUFF,
52, rue du Camp

CHAPEAUX DE PAILLE—10 douzaines chapeaux de paille à vendre par LOISON & SILVESTRE,
73, rue Royale.

MÉRINOS—10 pièces Mérinos double chaîne, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
73, rue Royale.

CORDES D'EMBALLAGE—210 rouleaux cordes en débarquement et à vendre par
GEO. GREEN & BRO. 36, Gravier.

NOUVEAUTÉS LITTÉRAIRES.
GRAND assortiment de pièces de théâtre, nouvelles, à vendre à la librairie de J. LÉLIÈVRE,
Encoignure Royale et Ste. Anne.

## PAR LE REGISTER.

Succession de [illegible]
VENTE par le Register des testamens—Samedi, 15 mai, deux mai 1841 à 4 heures de l'après-midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, État de la Louisiane, en date du 30 avril 1841, il sera vendu dans la maison située rue des Nayades entre les rues Erato et Thalie, tous les mobiliers dépendant de la succession de feu Isaiah Doane; et consistant en meubles de ménage, etc.
Conditions: comptant.
11 mai W. F. C. DUPLESSIS, reg. des testa.

SUCCESSION FRAGNIES—Vente par le Register des Testamens—Jeudi, treize mai 1841, à 4 heures de l'après midi en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, État de la Louisiane, en date du [illegible], il sera vendu en et devant domicile de feu [illegible] dînes au no. 42 rue du Quartier, entre les rues Condé et Royale, les effets mobiliers dépendant de la succession, et consistant en meubles meublant, bijouterie, argenterie etc. etc.
Conditions comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.
11 mai—2

SUCCESSION de Carmelite Arambura, femme décédée de Douglass Robertson—Mercredi, le douze mai 1841, à dix heures du matin, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, État de la Louisiane, il sera vendu rue des Ursulines, entre les rues Condé et Levée, pour le compte de la succession de Carmelite Arambura, épouse décédée de Douglass Robertson, les effets mobiliers dépendant de sa succession.
Conditions, comptant.
30av W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens

SUCCESSION de Bernard Duchamp. Vente par le Register des Testamens. Mercredi 12 mai 1841, à une heure P. M, il sera offert en vente, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, État de la Louisiane, en date du 22 avril 1839 et afin d'effectuer un partage de la communauté dudit Bernard Duchamp décédé, les propriétés foncières ci-après décrites, situées sur le côté droit du chemin du Bayou, allant au Bayou, connues sous le nom de Propriétés Duchamp, divisées par îlets et lots, suivant un plan détaillé fait par Bourgerol voyer, en date du 10 avril 1839, ledit plan sera exposé à la Bourse pendant les trente jours de publication, et des copies lithographiées seront distribuées à la vente, savoir.

1o. Le lot triangulaire no. 1, dans l'îlet 20, compris entre les rues Claiborne, Robertson et Laharpe et le Canal St. Bernard, mesurant 63 1/2 pieds sur la rue Claiborne, 116 pieds 10 pouces sur la rue Laharpe et 160 1/2 pieds sur la ligne de l'autre côté, le tout d'après ledit plan.

2o. 15 lots faisant partie de l'îlet No. 21, compris entre les rues Claiborne, Derbigny, Laharpe et Lapeyrouse, cinq ayant à peu près 31 1/2 pieds de face et 100 pieds de profondeur sur la rue Derbigny, quatre ayant les mêmes dimensions sur la rue Claiborne, deux ayant 37 pieds 10 pouces de face et à peu près 150 pieds de profondeur sur la rue Laharpe et les autres lots ayant des dimensions diverses, le tout apert le dit plan.

3o. 25 lots formant en grande partie l'îlet No. 22, compris entre les rues Derbigny, Roman, Laharpe et Lapeyrouse, huit mesurant à peu près 31 1/2 pieds de face et une profondeur de cent pieds sur la rue Derbigny, sept ayant les mêmes dimensions sur la rue Roman, trois ayant à peu près 32 pieds 3 pouces de face sur 157 pieds 11 pouces de profondeur sur la rue Laharpe, trois autres ayant les mêmes dimensions sur la rue Lapeyrouse et deux d'une forme irrégulière, le tout apert le dit plan.

4o. Dix lots faisant partie de l'îlet no. 23, compris entre les rues Roman, Prieur, Laharpe et Lapeyrouse; quatre des dits lots mesurant à peu près 31 1/2 pieds de face et une profondeur de 100 pieds sur la rue Roman, les autres sont de diverses dimensions, le tout apert le dit plan.

5o. Les lots Nos. 1 et 2 dans l'îlet No. 14 sont compris entre les rues Galvez, Johnson, Columbus et Laharpe, et font face à la rue Johnson. Pour les dimensions voir ledit plan.

6o. 16 lots faisant partie de l'îlet no. 15, compris entre les rues Prieur, Johnson, Columbus et Laharpe, de diverses dimensions. Voir ledit plan.

7o. 26 lots dans l'îlet No 16, compris entre les rues Roman, Prieur Columbus et Laharpe, vingt des dits lots mesurant 31 pieds 7 pouces de face soit à la rue Roman ou à la rue Prieur, sur 100 pieds de profondeur—et 6 ont 32 pieds 3 pouces de face soit à la rue Columbus ou à la rue Laharpe, sur une profondeur à peu près de 158 pieds.

8o. 26 lots dans l'îlet No. 17, compris entre les rues Derbigny, Roman, Columbus et Laharpe, vingt des dits lots mesurant 31 pieds 7 pouces de face, soit à la rue Derbigny ou à la rue Roman, sur une profondeur de 100 pieds et 6 mesurant 32 pieds 3 pouces de face soit à la rue Columbus ou à la rue Laharpe, sur une profondeur de 158 pieds.

9o. 21 lots dans l'îlet No. 18, compris entre les rues Claiborne, Derbigny, Columbus et Laharpe, 20 des dits lots mesurent 31 pieds 7 pouces de face soit à la rue Claiborne ou à la rue Derbigny, sur une profondeur de 100 pieds et 1 mesurant 27 pieds 10 pouces de face soit à la rue Columbus ou à la rue Laharpe sur une profondeur de 158 pieds.

10o. 21 lots formant en grande partie l'îlet No. 19, compris entre les rues Robertson, Claiborne, Columbus et Laharpe, la plupart de ces lots mesurant 31 pieds 7 pouces de face soit à la rue Robertson ou à la rue Claiborne, sur une profondeur de 100 pieds, les autres sont de diverses dimensions. Voir le dit plan.

11o. Le lot triangulaire No. 1, dans l'îlet No. 13, compris entre les rues Galvez, Miro, Kerlerec et Columbus, faisant face à la rue Galvez. Pour les dimensions, voir le dit plan.

12o. 16 lots faisant partie de l'îlet No. 12, compris entre les rues Johnson, Galvez, Kerlerec et Columbus, de diverses dimensions, le tout apert le dit plan.

13o. 21 lots faisant partie de l'îlet No. 11, compris entre les rues Prieur, Johnson, Kerlerec et Columbus, de diverses dimensions, le tout apert le dit plan.

14o. 26 lots dans l'îlet No. 10, compris entre les rues Roman, Prieur, Kerlerec et Columbus, vingt de ces dits lots mesurant 31 pieds 5 pouces de face soit à la rue Roman ou à la rue Prieur, sur une profondeur de 100 pieds, et six mesurant 32 pieds 3 pouces de face soit à la rue Kerlerec ou à la rue Columbus, sur une profondeur de 157 pieds 5 pouces.

15o. 26 lots dans l'îlet No. 9, compris entre les rues Derbigny, Roman, Kerlerec et Columbus, vingt des dits lots ayant à peu près 31 pieds 5 pouces de face soit à la rue Derbigny ou à la rue Roman, sur 100 pieds de profondeur, les six autres ayant à peu près 32 pieds 3 pouces de face soit à la rue Kerlerec ou à la rue Columbus, sur 157 pieds 5 pouces de profondeur.

16o. 24 lots dans l'îlet No. 8, compris entre les rues Claiborne, Derbigny, Kerlerec et Columbus, vingt des dits lots ayant à peu près 31 pieds 5 pouces de face soit à la rue Claiborne ou à la rue Derbigny, sur 100 pieds de profondeur; les quatre autres lots ayant à peu près 27 pieds 10 pouces de face soit à la rue Kerlerec ou à la rue Columbus, sur une profondeur de 157 pieds 5 pouces.

17. 13 lots formant un morceau de terre d'une forme irrégulière, no. 7, sur le dit plan, dans l'îlet compris entre les rues Robertson, Claiborne, Kerlerec et Columbus, dix des dits lots mesurant à peu près 31 pieds de face à la rue Claiborne, sur diverses profondeurs, et trois autres de face à la rue Columbus, ayant des dimensions différentes, le tout apert le dit plan.

18. 7 lots formant un morceau de terre d'une forme irrégulière, no. 6, sur le dit plan, compris entre les rues Esplanade, Kerlerec, Robertson et Claiborne; tous ces lots faisant face à la rue Claiborne, et la plupart d'eux ayant à peu près 31 pieds de face, sur différentes profondeurs, ainsi qu'il appert du dit plan.

19. 13 lots faisant partie de l'îlet no. 5, compris entre les rues de l'Esplanade, Kerlerec, Derbigny et Claiborne, la plupart de ces lots ayant 31 pieds de face soit à la rue Claiborne ou à la rue Derbigny, sur 100 pieds de profondeur, et les autres de diverses dimensions. Voir le dit plan.

20. 17 lots faisant partie de l'îlet no. 4, compris entre les rues de l'Esplanade, Kerlerec, Derbigny et Roman, ayant à peu près 31 ou 32 pieds de face sur différentes profondeurs, de 100 à 157 pieds, le tout appert le dit plan.

21. 15 lots faisant partie de l'îlet no. 3, compris entre les rues de l'Esplanade, Kerlerec, Roman et Prieur, la plupart de ces lots ayant à peu près 31 pieds de face sur différentes profondeurs, de 100 à 190 pieds: voir le dit plan.

22. 18 lots formant en grande partie l'îlet No. 2, borné par les rues de l'Esplanade, Quartier, Roman et Prieur et par le chemin du Bayou, la plupart de ces lots ayant 32 pieds de face soit à la rue du Quartier ou à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur à peu près de 99 pieds 10 pouces, les autres ayant des dimensions et formes irrégulières, le tout vendu d'après le dit plan.

23. Trois lots faisant partie de l'îlet no. un, compris entre les rues de l'Esplanade, Quartier, Derbigny et Roman, de formes et de dimensions irrégulières, le tout apert le dit plan.

Conditions de la vente—Un dixième comptant, la balance à un, deux et trois ans de crédit, pour billets endossés à satisfaction, portant hypothèque et dix pour cent d'intérêt du jour de l'échéance des dits billets jusqu'à parfait paiement, sans pour cela autoriser le retard du paiement des dits billets.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Lucien Hermann, Esq. not. pub. 8 av
W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testamens

SUCCESSION de John Kincaid—Vente par le Register des testamens—Jeudi le 13 mai 1841, à une heure P. M. à la Bourse St. Louis, faisant face à la rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, en date du 11 juillet 1840, il sera vendu pour compte de la succession de John Kincaid.
Neuf actions du fonds capital de la Banque de la Cité de la Nouvelle Orléans.
Conditions, comptant.
30 av. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Succession de feu Elliot.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Michael Collins, curateur de la succession de feu George Elliot, ne serait point approuvé et homologué les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte, et le dit Michael Collins déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour.
4 mai W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Noël h. c. l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Mercedé Brun, veuve de feu Joseph Guillaume Elisée Noël, h. c. l. aujourd'hui épouse de Alfred Dubart, tutrice de ses enfans mineurs ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
4 mai W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Succession de feu Gabriel Jason h. c. l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Joseph Desbordes, administrateur de la succession de feu Gabriel Jason h. c. l., ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au compte.
Par ordre de la Cour.
6 mai W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Succession de Sarah Baum—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Thomas Powell, exécuteur testamentaire datif de feu Sarah Baum ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
10 mai W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

SEUL dépôt à la Nouvelle Orléans du sirop dépuratif de salsepareille préparé par J. B. A. Mauzil Jr., pharmacien à Bordeaux—Les soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre ce sirop médicament qui a été reconnu supérieur à tous ceux préparés jusqu'à ce jour pour combattre les maladies émanant d'un vice quelconque dans le sang. LOREILHE & VALETON,
Enc. Royale et Douane

GRAINES de [illegible] à vendre par
CHS. DOANE, 60 Poydras.

[illegible] à vendre par
CHS. DOANE, 60 Poydras.

PORC [illegible] porc à l'inspection [illegible] à vendre par
10 mai CHS. DOANE, 60 Poydras.

CIDRE de Champagne—150 caisses en magasin et à vendre par
10 mai CHS. DOANE, 60 Poydras.

FARINE—500 barils farine superfine, à vendre par
10 mai J. VAIRIN & Co.

JAMBONS—100 boucauts de toutes descriptions, à vendre par J. VAIRIN & Co.

GRAISSE—100 barils en magasin et à vendre par
10 mai J. VAIRIN & Co.

CAFÉ de la Havane—800 sacs à vendre par
7 mai A. TRIER, 34, rue Gravier.

CIDRE ET WHISKEY—150 caisses cidre de Champagne et 30 barils vieux whiskey de Monongahela, à vendre par J. VAIRIN & Co. 10 mai

PORC—300 barils mess, prime, prime mess et porc d'habitation, à vendre par J. VAIRIN & Co. 10 mai

WHISKEY—300 barils whiskey rectifié de preuve excellente, en bon état et à vendre par
11 mai J. VAIRIN & Co.

BRIQUES A FEU—20 milliers excellentes briques anglaises, à vendre par ALEXANDER GOW,
11 mai 29, rue Bienville.

CORDAGES—150 rouleaux cordages goudronnés, de différentes dimensions, à vendre à
ALEXANDER GOW,
11 mai 29, rue Bienville.

CHARBONS—Quelques boucauts excellent Charbon de Canuel, à vendre à bas prix par ALEX. GOW,
11 mai 29, rue Bienville.

EAU-DE-VIE DE COGNAC et Rum—quelques demi-pipes excellent Cognac, et quelques barils rum de la Nouvelle-Angleterre, à vendre par
ALEXANDER GOW,
11 mai 29, rue Bienville

VERDEGRIS et blanc de Plomb—12 caisses verdegris et 130 barillets blanc de plomb, à vendre par
11 mai WM. HENRY FULLER, 44, rue Poydras.

CITRONS de Sicile—10 caisses à vendre par
11 mai WM. HENRY FULLER, 44, rue Poydras.

SAVON et Chandelles de suif—1500 caisses savon de Boston No 1 et 2; 70 do chandelles de suif, à vendre par
11 mai WM. HENRY FULLER, 44, rue Poydras.

CIGARES DE LA HAVANE—120,000 Regalias, marque Frigas à $24 le millier, en aîné prenant par moins de 5000, à vendre par J. M. CABALLERO,
31, Vieille-Levée.

CUIRS—40 rouleaux cuirs pour harnois, en magasin et à vendre par FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,
10 mai 25, rue St. Louis.

AFFUTS de Sel—500 affuts à vendre par
FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,
10 mai 25, rue St. Louis.

COTONNADE des Attakapas, excellent article, en magasin et à vendre par
FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,
10 mai 25, rue St. Louis.

PORC—50 barils porc désossé, 150 de mess, à vendre par
CHARLES BYRNE,
10 mai 155 rue Tchoupitoulas

FARINE—600 barils à vendre par
CHARLES BYRNE,
10 mai 155 rue Tchoupitoulas.

VINS—20 barils Malaga doux, en magasin et à vendre pour clore un envoi, par
J. ROBERT & Co.
10 mai 3 rue des Magasins.

CAFÉ—600 sacs café fin vert, Havane, en magasin et à vendre par J. ROBERT & Co.
10 mai 3 rue des Magasins.

SUCRE—30 caisses sucre blanc Havane, en magasin et à vendre par J. ROBERT & Co.
10 mai 3 rue des Magasins.

CIGARES—500 milliers Havane, Impériales, Canones, Regalias, etc., à vendre à bas prix par
J. ROBERT & Co.
10 mai 3 rue des Magasins

CIGARES DE LA HAVANE—Un assortiment complet, de toutes marques, y compris Regalias, Canones, etc., constamment en vente par
BLASCO & SIMIDEL,
10 mai 26 rue de la Commune.

EXCELLENT TABAC A CHIQUER—4 barils de la marque de Miller, à vendre par
BLASCO & SIMIDEL,
10 mai 26 rue de la Commune.

FARINE—344 barils actuellement en débarquement du bateau à vapeur Tarter, à vendre par
CHAS. DOANE,
10 mai 60 rue Poydras.

MAIS—1297 sacs actuellement en déchargement et à vendre par CHAS. DOANE,
10 mai 60 rue Poydras.

JAMBONS—Épaules et pièces rondes, à vendre par
CHAS. DOANE,
10 mai 60 rue Poydras.

BRIQUES A FEU—25000 briques à feu de la Mobile, en débarquement de la goëlette Farmer Return, au nouveau bassin, à vendre par quantités convenables aux acheteurs, par DEVEZIN & DOSSAT,
10 mai 49, Tchoupitoulas.

GRAISSE—900 fréquins graisse en feuilles, en magasin et à vendre par DEVEZIN & DOSSAT,
10 mai—3f 59 rue Tchoupitoulas

SAVON—60 caisses savon marque G. Robins No. 1, en magasin et à vendre par
DEVEZIN & DOSSAT,
10 mai—3f 59 rue Tchoupitoulas.

CHANDELLES—80 caisses chandelles de suif No. 5 et 6 en magasin et à vendre par
DEVEZIN & DOSSAT,
10 mai—3f 59 rue Tchoupitoulas.

CAFÉ de la Havane—900 sacs de qualité prime à vendre par ABRAHAM TRIER, 34 Gravier.

CAFÉ—878 sacs prime vert Laguyra, grosses fèves, en débarquement de la goëlette Rosetta à vendre par
8 mai CANTIN, DARAN & Co, 11 et 15 St. Louis

SUCRE 70 caisses sucre Havane blanc très supérieure à vendre par
CANTIN, DARAN & Co. 11 et 15 St. Louis

BLANC de baleine, sucre—300 caisses blanc de baleine New Bedford, 300 lots de bonnes qualités, à vendre en gros et en détail par
S. LATAPIE 60 V. Levée.

VIN, liqueurs, etc.—18 barriques vin de Bordeaux Médoc, 80 do do de Marseille; 85 do du Médoc et Portugal, 30 demi pipes eau de vie fine Champagne, 2000 caisses vin de toutes les qualités, 50 caisses à l'eau de vie, 250 de liqueurs assorties, à vendre en gros et en détail par
S. LATAPIE, 60 V. Levée.

LETTRES de Change sur New York, à 60 jours, à vendre par KOHN, DARON & Co.

LIMONS 300 caisses limons frais, de Malaga, en bon état, à vendre par
CUCULLU, LAPEYRE & Co.
8 mai 28, Vieille Levée.

LETTRES de change sur la Havane, à vendre par
CUCULLU, LAPEYRE & Co.
28, Vieille Levée.

CAFÉ de la Havane et Sucre, en magasin et à vendre par CUCULLU LAPEYRE & Co.
28, Vieille Levée.

BOIS de Campêche—15 tonneaux bois de Campêche, franc à vendre par F. TIO,
56, rue St. Anne.

CIGARES—10,000 Regalias et Canones, à vendre par
F. TIO, 56, Ste. Anne.

TABAC—200 ballots tabac de la Havane, qualité supérieure, à vendre par F. TIO,
56, rue Ste. Anne.

SUCRE—450 caisses sucre brun de la Havane, en débarquement et à vendre par
R. GRONING & Co.

CHANDELLES—80 caisses blanc de baleine, en magasin et à vendre à bas prix, pour clore des consignations, par JOHN A. MERRITT,
53, rue du Camp.

RIZ Quelques caisses riz de la Caroline, en magasin et à vendre à bas prix, par
JOHN A. MERRITT, 53, Camp.

BOTTES, SOULIERS BRODEQUINS—110 caisses par le navire St-Louis, à vendre par
R. O HOBBS,
13 rue de la Douane.

CORDES d'embarlage—20 rouleaux pour les cylindres des steamers, à vendre par
PRIESTLY & BEIN,
19, Nouvelle Levée.

MERINOS et coutil à pantalon.—Un fort assortiment de mérinos français à habit et de coutil unis et de fantaisie, à vendre en gros et en détail, et à bon marché par le soussigné. J. E. LOBRE,
Encoignure Chartres et Conti.

A VENDRE par le soussigné:
Café Rio reçu directement,
Verres à vitre de toutes grandeurs,
Beurres françaises de numéros assortis en débarquement
Vin rouge de Bordeaux en barriques et en caisses, des crûs les plus estimés,
Eau-de-vie en demi-pipes,
Cerises à l'eau-de-vie, fruits à l'eau-de-vie assortis;
Vin blanc Haut Sauterne en barils, vinaigre;
Vin de Bourgogne, Volnay, Clos Vougeot, Chambertin, vin de Co-stance, vin vieux de Madère en dame-jeannes, quarts de pipes et caisses de 3 douzaines,
Absinthe suisse, kirschwasser, marasquin, sardines à l'huile, indigo,
Cigares de la Havane Canones, Impériales et Trabucos, tabac à chiquer de Virginie en caisses et demi caisses.
10 mai J. ALBERT, 20, rue St. Louis.

VINS DE BORDEAUX, EAU-DE-VIES, &c.
A VENDRE par le soussigné, reçus par les derniers arrivages de Bordeaux
50 demi-pipes eau-de-vie de preuve, diverses marques,
75 quarts do do de
25 demi et quarts vieille eau-de-vie de Cognac, (Pinet, Castillon & Co.
25 barils vin blanc (Haut Sauterne.)
200 barriques vin rouge différentes qualités,
2500 caisses do do (pr 12 et 24 demi-bouteilles,)
20 caisses absynthe suisse 5me preuve,
20 caisses fruits au jus, assortis,
75 paniers Champagne, [qté supérieure] Jolly Brand,
5 caisses vin d'Hermitage, blanc,
6 paniers guignolet, 150 liv, colle gélatine, &c. &c.
8 mai—10 F. JORDY, 110, rue Royale.

REÇU par le navire Chateaubriand, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
74 demi pipes, 31 quarts de Eau de vie différentes qualités;
35 demi barriques Vin Sauterne et Graves,
36 do Vinaigre;
297 barriques Vin rouge différentes qualités;
606 caisses Vin rouge do par 12 bouteilles et 24 demi bouteilles;
185 do Vin blanc Sauterne et Graves do;
50 caisses Liqueurs assorties;
50 caisses Absinthe Suisse;
1700 paniers Anisette;
164 caisses Fruits à l'eau de vie;
40 caisses Macaroni et vermicelle;
200 sacs et 7 millions bouchons;
10 caisses prunes d'Ente;
40 paniers bouteilles vides,
17 caisses papier.
HERBAULT FRÈRES
79, rue Bienville.

LES soussignés offrent à vendre au débarquement du navire Chateaubriand de Bordeaux:
1500 boîtes sardines,
10 barriques vin différentes qualités,
10 demi-pipes eau-de-vie,
22 barils vinaigre,
150 caisses vin de Lafitte, avec étiquettes et capsules.
200 caisses vins fins en demi-bouteilles,
25 barils vin de Madère, première qualité.
10 caisses prunes et boîtes de fer blanc de 60 à la livre.
100000 bouchons courts et longs fins.
80 paniers huile d'olive, grandes bouteilles.
20 caisses vermicelle,
20 do. Macaroni,
5 barils anisette fine,
40 caisses liqueurs assorties,
50 caisses fruits à l'eau de vie,
25 demi-barriques vin blanc de choix,
50 barriques vins fins et vieux.
LOISON & SILVESTRE,
28 av 73, rue Royale.

LES soussignés offrent à vendre les marchandises suivantes, reçues par le navire Eleanor, venant de Bordeaux:
200 barriques vin Montferrand,
20 do. Côte de Bourg,
30 do. St-Estèphe et St-Julien, Médoc, vins [illegible]
20 do. Bassin.
45 caisses vin rouge de 12 bouteilles,
120 demi pipes eau-de-vie Maglory Cognac, 1838,
20 do. do. [illegible] J. Dupuy.
20 do. do. A. Gautier.
46 barils vinaigre blanc clarifié,
36 caisses de boîtes de conserve en [illegible].
20 caisses liqueurs assorties
1567 paniers Anisette fine.
40 caisses extrait d'Absinthe.
21 av BOUTIN, GALLY & Co.

ENTREPOT de Marbrerie, No. 9, rue Royale, maison Husson.—Le soussigné appelle l'attention du public de la Nelle. Orléans et particulièrement celle des architectes, sur son entrepôt de beaux marbres d'Italie pour cheminées, grêles de Russie, ornements en albâtre, tables rondes en marbre, et autres différens articles d'Italie, qu'il vend à des prix très réduits. Le soussigné recevra pareillement toutes espèces d'ordres pour toutes marchandises importées de New York, et d'Italie et plus particulièrement ceux pour toutes espèces de cheminées de marbre, statues &c.
N. B.—Il répare aussi les ornemens en albâtre, à son débarquement.
Les conditions, d'après les paires, sont 6, 12 et 18 mois de crédit.
11 janv J. FILIPPINI

CAFÉ—400 sacs café vert de la Havane prime à vendre par J. ROBERT & Co.,
3 mai. 3, rue des Magasins.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUBERTRAND.

IL sera vendu, d'ordre de la Cour des Preuves, siégeant en cette ville, le mercredi 19 mai prochain, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St.-Louis, les biens ci-après dépendant de la succession de feue Adèle Fouché f. c. l. savoir
Mathilde, négresse d'environ 16 ans, blanchisseuse et un peu cuisinière, bon sujet.
Marie Thérèse, négresse d'environ 26 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.
Ces esclaves sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Observations—L'esclave Marie Thérèse a un enfant d'environ 9 ans qui ne sera point vendu avec sa mère.
Conditions—Un quart comptant, et le surplus à un crédit de 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque spéciale et portant clause pénale de 10 p % à défaut de paiement.
Les actes de vente se passeront en l'étude de O. de Armas not. pub. aux frais des acquéreurs.
16 av—4, 16t25av 5, 1 et 19 mai.

Vente de Syndic.
PAR BENJ. KENDIC.
IL sera vendu à l'encan vendredi, le 4 juin, à midi à l'Arcade Banks, dans la rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, d'ordre de l'honorable Cour de District dans et pour le premier District Judiciaire de l'État de la Louisiane, portant la date du 26 avril 1841, et à la requête de Patrick Ward, seul syndic de la succession de Patrick Ward, les propriétés suivantes, savoir:
Huit certains lots de terre situés dans cette ville de Carrollton, dans la paroisse de Jefferson, dans cet État, désignés par les Nos. 13, 14, 15, 18, 19, 20, 21 et 22 dans l'îlet A sur un plan dressé par L. J. Pilié et Springbett voyers, portant la date du 3 janvier 1835 et déposé dans l'étude de J. B. Marks, not. pub.
Les lots nos. 13, 13 et 14 sont contigus et mesurent 30 pieds de face à la rue Napoléon, sur 165 pieds de profondeur.
Les lots Nos. 18, 19, 20, 21 et 22, contigus ont chacun 30 pieds de face à la rue Madison, sur 117 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.
Conditions—comptant.
Les actes de vente pardevant Wm. Y. Lewis not. pub. aux frais des acquéreurs. 1er mai

PAR JOHN M. BACH—Encanteur
Vente de syndic.
LUNDI le 17 mai, à 4 heures P. M. il sera vendu au no. 85 de la rue Bartholomew, tout le mobilier de M. Justamond.
Conditions comptant. 6 mai

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
*Conseil de la municipalité No. Un.*
Séance du lundi 19 avril 1841.

ORDONNANCE supplémentaire aux ordonnances concernant la destruction des chiens errans.
Le conseil de la municipalité No. 1 de la ville de la Nouvelle Orléans arrête ce qui suit:
ARTICLE I. L'ordonnance de ce conseil, concernant les chiens, approuvée le 24 juin 1835 est et demeure remise en pleine force et vigueur. L'article 3 de la dite ordonnance est amendé de manière à insérer les mots; "dans la première quinzaine de mai" au lieu et place des mots "dans la première quinzaine de juillet." (Vide digeste 1836, P 61.)
Art. 2. Le quatrième article de la dite ordonnance est et demeure amendé de manière à insérer les mots "mois de juin" au lieu et place des mots "mois d'août."
Art. 3. L'ordonnance approuvée le 9 juin 1835 est et demeure remise en vigueur et devra faire partie de l'ordonnance du 24 juin précité.
Art. 4. Le lundi de chaque semaine le contracteur fera son rapport au maire sur le nombre des chiens détruits par lui ou ses agens, lequel rapport devra être certifié par l'un des commissaires ou par le capitaine de la garde et il recevra pour chaque chien détruit, une piastre, laquelle lui sera payée par le trésorier de la police sur le mandat du maire.
Art. 5. La présente ordonnance ainsi qu'il est dit ci-dessus devra être publiée dans le Courrier et dans l'Abeille pendant dix jours.
Signé PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 24 avril 1841.
Signé WM. FRERET, maire.
Pour copie conforme.
S. W. WATTERS, Secrétaire.

ORDONNANCE pour réduire, dans la ville de la Nouvelle Orléans et ses Faubourgs incorporés, le nombre des chiens, imposer une taxe sur tous les animaux de cette espèce dans les dites limites, et affermer le produit de la dite taxe.
Le conseil de ville arrête ce qui suit:
Art. 1er. Une taxe annuelle est par le présent imposée sur tous les animaux de l'espèce canine existant dans la ville et ses faubourgs incorporés, à raison de deux piastres par tête, payable par les propriétaires ou possesseurs entre les mains et à la première réquisition du fermier auquel la dite taxe sera affermée comme il est dit ci-après.
Art. 2. La dite taxe devra être affermée chaque année dans la première quinzaine de juillet, au plus offrant et dernier enchérisseur, au bureau du maire, pour le terme de douze mois, après dix jours d'insertion dans la gazette officielle, d'un avis annonçant la dite adjudication et le personne qui se sera rendue adjudicataire, sera tenue de remettre au maire, dans les vingt quatre heures, son billet à six mois de date, endossé à la satisfaction du maire, pour le montant auquel la dite ferme lui aura été adjugée, et fournir ensuite un cautionnement bon et suffisant de la somme de mille piastres, pour sûreté de son contrat.
Art. 3. Il sera du devoir de l'adjudicataire, aussitôt après la signature de son contrat et la remise du billet ci-dessus mentionné, de procéder par lui-même ou par ses préposés à faire un recensement exact de tous les animaux de l'espèce canine trouvant dans les limites susdésignées, et y distinguant le nom de chaque propriétaire ou possesseur des dits animaux; et il aura le droit de poursuivre, en son propre nom, toute personne quelconque qui fera à cet égard une fausse déclaration, et de recouvrer une amende de cinq piastres pour chaque contravention, dont le recouvrement sera poursuivi par l'adjudicataire, et moitié au profit de la caisse de la ville.
Art. 4. Avant le premier d'août prochain, tout propriétaire ou possesseur d'animaux de la dite espèce, devra se procurer pour chacun d'eux un collier en cuivre ou autre métal, sur lequel sera gravé le nom du dit propriétaire ou possesseur, et le numéro de la patente; tout chien qui sera rencontré sans collier de cette sorte, dans les rues et autres lieux publics, après la dite époque du 1er août prochain sera enlevé et détruit à la diligence de l'adjudicataire ou de ses préposés, sans préjudice du droit au maire, dans le cas où il n'aurait pas été acquittée.
Art. 5. Défenses expresses sont faites à tous les autres d'avoir en propriété ou en leur possession aucun animal de la dite espèce, et dans le cas de contravention au présent, le tenteur les animaux aura à payer à l'adjudicataire une amende de dix piastres, et les chiens seront envoyés à la fourrière pour y être détruits à la geôle de police, et le châtiment dans ce cas n'excédera pas deux cents coups de fouet, ou trois jours de prison aux dits possesseurs.
Art. 6. Il sera du devoir de l'adjudicataire de faire au maire dans la première quinzaine d'avril de chaque année, une copie exacte du recensement fait, pour chaque quartier de la ville et les faubourgs incorporés, et d'indiquer à la fin de ce rapport les nom et numéros dont il aura été fait enlevé et détruit en vertu de la présente ordonnance.
Approuvé le 23 juin 1832.

ORDONNANCE supplémentaire à l'ordonnance passée le 23 juin 1832 pour imposer une taxe sur les chiens, etc.
Le Conseil de Ville arrête ce qui suit:
Art. 1er. Pour toutes et chacune des violations par le fermier, des devoirs qui lui sont imposés par les articles 4, 5 et 6 de l'ordonnance ci-dessus mentionnée, il encourra une amende de cinquante piastres, recouvrable pardevant tout juge compétent, moitié au profit du dénonciateur et moitié au profit de la caisse de la ville.
Art. 2. Les commissaires de police et les officiers de la garde de ville seront chargés de surveiller l'exécution de la présente ordonnance; et de prêter main forte au fermier toutes les fois qu'il les requerra à ce sujet.
Approuvé le 29 juin 1832. 30 av—1a

LOUIS MUH
INFORME ses amis et le public, qu'il vient de recevoir par le navire Lafayette du Havre, un assortiment superbe de montres superfines et ordinaires.
Montres pour Messieurs, échappement à ancre et à cylindre.
Montres pour Dames dans un goût nouveau et superbe.
Montres en argent, Lépines et à Verges pour hommes et enfants, ensemble avec un assortiment de magasin de montres anglaises et françaises, formant un des plus beaux assortiments en ville, qu'il offre en vente en gros et en détail à des prix modérés pour le comptant, ou de bonnes acceptations, au no. 81, rue de Chartres. 26 av

RAWDON WRIGHT, HATCH & EDSON
Graveurs de Planches de Billets de Banque.

PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bons d'Emprunts, Lettres de Change, Certificats de Dépôts et d'Actions, Chèques, Sceaux, &c., gravés avec promptitude, dans le même genre qu'ils les tracent dans leur atelier à New York, et aux prix accoutumés.
Ils ont constamment en main, du papier de billets de banque, qualité supérieure.
Leur atelier est à l'encoignure des rues Royale et du Canal. 1 an

EN magasin et à vendre par les soussignés:
250 barriques Vin rouge Haut Brion, Talence, St. Julien et St. Estèphe,
30 tierçons do Talence;
40 do Vin blanc Barsac;
30 do Vin Haut Sauterne;
300 caisses Vin St. Julien et St. Estèphe;
150 do Vin blanc Sauterne;
300 do Vin rouge la Mission, Chateau Margaux et Latour;
300 do Vin Muscat;
100 do Vin de Champagne, 1ère. qualité;
500 paniers Anisette fine et cordial;
10 tierçons Vinaigre;
100 caisses Liqueurs assorties;
20 mil lers Cigares.
AUGUSTE MOLIER,
4 mai rue Ste. Anne, No. 56.

ENTREPOT DE MARBRES DE CHEMINÉE ET DE GRANIT.
Rue de la Douane No. 142, entre Dauphine et Bourgogne
LE soussigné sculpte et travaille le marbre et le granit dans les genres les plus nouveaux et les plus finis, et fait les tombes, les tablettes avec inscriptions en lettres taillées; les tombes et autres ouvrages en pierres, en ciment et en plâtre, &c. Les ordres pour des travaux de ce genre seront promptement exécutés, à des conditions raisonnables, et le soussigné espère pouvoir mériter le patronage du public.
31 déc—6m C. L. SEIXAS.

LE SOUSSIGNÉ offre à vendre à des prix modérés les marchandises suivantes, savoir:
100 milliers cigares de la Havane, différentes marques,
150 demi-tierçons eau-de-vie de pêches.
30 do. de Monongahela Whiskey.
20 do. vin de Ténériffe.
20 caisses vin de Sherry [qualité supérieure]
110 caisses vin de Porto do.
20 paniers Champagne.
20 caisses vin de Bordeaux.
120 caisses de savon de Boston.
20 caisses de vin du Rhin.
1 av.—1 mo. HENRY TETE, 13, rue Conti.

ACADÉMIE DE CARROLLTON.
LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux pères de familles de la Nouvelle Orléans et de Jefferson ainsi que des paroisses environnantes, que la susdite institution s'ouvrira le deux novembre prochain, sous leur direction, pour la réception des garçons, soit comme pensionnaires ou externes.
Ils s'engagent à porter l'instruction le plus solide à leur amélioration morale et intellectuelle.
Les avantages de Carrollton sont bien connus, sous le rapport de la salubrité. Ils ont un spacieux appartement à Mr. Kohn, le jardin et ses dépendances, local l'établissement étant est admirablement adapté pour l'objet qu'ils proposent.
Comme l'institution doit être strictement préparatoire l'âge des élèves en sera limité à douze ans. Les parents approuveront sans doute les avantages de cet arrangement.
Les préparatifs nécessaires auront lieu au plus tôt pour la réception de [illegible] comme pensionnaires ou externes. Il n'y aura aucune restriction au sujet de l'âge, s'appliquant aux deux Académies.
L'année Académique se divisera en deux sessions, dont l'une commencera le 5 janvier et finissant le 30 juin, celle d'été, commençant le 10 juillet et finissant le 30 décembre.

CONDITIONS.—Externes.
Pour l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin, la lecture l'Écriture, l'Arithmétique, la Géographie, &c.) chacune
[illegible] par mois
[illegible] par semestre.
RÉFÉRENCES:
A la Nouvelle-Orléans.

| | |
|---|---|
| Messrs. Félix Garcia, | Chs. Derbigny, |
| S. Hiriart, | Josh. Kohn, |
| Isaac T. Preston, | Warren Stone. |
| Messrs. T. [illegible] Jefferson. | Minor Kenner, |
| Théophile Fortier. | |

J. NICOL,
S. A. BARRAUD
26 oct

MACHINE A VAPEUR.
LES soussignés agents de Coelson & Coen, de Cincinnati, recevront des ordres pour la fabrication de machines à vapeur, moulins à sucre, à scie, machines à Coton, et autres engrenages en ce genre.
FERRY BROTHERS.

EN débarquement du navire Calhoun, Grenadier et en vente à la pharmacie du soussigné:
300 barils sirop de pointes d'asperges de Johnson;
300 caisses eau de Cologne de Delacroix;
300 barils rob de Laffecteur;
300 barils sirop de [illegible];
300 [illegible] de Rivard;
300 rob de Giraudeau de St. Gervais.
A. A. PEYCHAUD,
26 av 126, rue Royale.

GRANDE DIMINUTION DE PRIX.
LE soussigné a l'honneur d'informer les dames qu'il a réduit le prix de ses parasols Français, des chapeaux de [illegible] [illegible] et autres [illegible].
Il a de plus en magasin un assortiment complet de marchandises de toute qualité à bon marché.
J. E. LOBRE,
10 avril Encoignure des rues de Chartres et Conti

No

BY [illegible]

FOREIGN

TO [illegible]